

Où en sommes-nous avec le projet de convention internationale pour la protection des Jeux Olympiques, de leur nom et de leur emblème?

M^e Antoinette Hafner, avocat à Genève et membre du Comité Olympique Suisse s'occupe activement — ce dont le Comité International Olympique lui est reconnaissant — de la mise sur pied de cette Convention. Malheureusement les démarches sont longues et certains gouvernements tardent à donner leur réponse. Sur 90 pays possédant des Comités Nationaux Olympiques reconnus par le Comité International Olympique, *dix-neuf* seulement ont répondu, dont quatre par la négative... Parmi ces quatre se trouve précisément l'Australie, où se dérouleront les prochains Jeux. On n'a donc aucun intérêt dans ce pays (c'est un comble) à la protection des Jeux Olympiques, ni de leur emblème. Cela n'a pas été sans nous étonner bien entendu. Ailleurs on comprendra difficilement cette réticence. Voici du reste — arrêtée au 23 mai dernier — la liste des réponses reçues :

1. *Pays ayant répondu favorablement au Gouvernement suisse :*

Italie, Chine (Pékin), Bulgarie, Iran, Chili, Autriche, Portugal, Pologne, Brésil,

Tchécoslovaquie, Danemark, Pakistan, Suisse.

2. *Pays ayant répondu favorablement en principe, mais sous certaines réserves :*

Turquie, Hollande. (Des négociations sont en cours.)

3. *Pays ayant donné une réponse défavorable :*

Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, Australie et Suède.

*

Les démarches continuent et comme nos lecteurs peuvent s'en rendre compte il reste encore un long chemin à parcourir. Le but pourra être atteint pour autant que les membres du Comité International Olympique et les Comités Nationaux Olympiques veuillent bien collaborer... dans un sens favorable!

S'il devait encore subsister un doute sur l'opportunité de cette convention de la protection des emblèmes olympiques, les milliers d'abus — qu'ils soient d'ordre commerciaux ou autres — qui se manifestent dans le monde, suffiraient à le dissiper.

L'Association Internationale de boxe amateur adopte un serment à l'intention de ses juges aux Jeux Olympiques

L'A. I. B. A. a informé le Comité d'Organisation des Jeux de Melbourne ainsi que le Comité International Olympique qu'elle a décidé d'imposer un serment aux juges et arbitres qui exerceront leur mandat aux épreuves de boxe aux prochains Jeux. Après la Fédération Internationale de Gymnastique, c'est donc la seconde fédération qui introduit le serment à l'intention de ceux qui dirigeront les compétitions de boxe. Ce serment est assez semblable à celui en usage à la Fédération Internationale de Gymnastique, soit :

Je jure sur mon honneur qu'en ma qualité d'arbitre ou de juge, je ne me laisserai guider que par l'esprit de loyauté et de dignité sportives et de remplir mes devoirs aux Jeux Olympiques en conformité avec les règles, consciencieusement et sans égard de personnes ou de pays.

C'est le président de l'A.I.B.A. qui recevra le serment immédiatement avant le début des épreuves de boxe.

La Commission Exécutive du Comité International Olympique s'est réunie à Stockholm

Cette réunion s'est tenue durant la semaine des Jeux Equestres de la XVI^e Olympiade à Stockholm, sous la présidence de M. Avery Brundage.

La commission avait à liquider certaines

questions provenant de la session de Cortina d'Ampezzo, ainsi que les affaires courantes, puis de préparer la session de Melbourne qui se tiendra en cette ville pendant les Jeux prochains.